

PRÉFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 21 FEV. 2014

Direction départementale
des territoires

Service : SUHC

Affaire suivie par : Laurent BOUSCARY

Tél : 05 53 03 67 64

Mél : laurent.bouscary@dordogne.gouv.fr

Compte rendu de réunion sur la relance de trois aires d'accueil des gens du voyage :

La liste des personnes présentes est annexée au compte rendu.

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ouvre la réunion qui s'est déroulée le 16 décembre 2013 à 14h, salle Maxime Roux. Il en rappelle l'objectif, à savoir la relance de la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage programmées sur les communes de Brantôme, Excideuil et Thiviers et inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage révisé et approuvé le 21 mars 2012. Il ajoute que ce dossier est suivi par le préfet qui ne pouvait pas être présent pour cette réunion.

En préambule, Messieurs BOUSCARY de la Direction départementale des Territoires et BUSTAMANTE du Conseil Général rappellent le cadre réglementaire du schéma départemental et l'état d'avancement de celui-ci en Dordogne. Mis en œuvre à la suite de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental prescrit les équipements nécessaires pour répondre aux passages des familles du voyage sur l'ensemble du département. À ce jour, 12 aires d'accueil ont été livrées sur les 19 aires préconisées, soit un taux de réalisation de l'ordre de 67 % par rapport au nombre de places programmées. L'aire d'accueil de Razac-sur-l'Isle sera la prochaine à être livrée au premier semestre 2015.

Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Périgourdine évoque les phénomènes de saturation de certains équipements et de stationnements illicites rencontrés par son territoire faute de mise en conformité des territoires voisins. Il demande aux élus présents de répondre à leurs obligations en terme d'accueil des familles non sédentaires.

Madame le sous-préfet de Nontron et Monsieur le secrétaire général rappellent l'obligation faite à toutes les communes d'accueillir les gens du voyage par la mise à disposition d'un terrain dédié. Celles inscrites au schéma doivent se doter d'une aire d'accueil aux normes en vigueur afin d'accueillir dignement les familles et de leur interdire tous stationnements illicites.

Il est rappelé que pour chacune des communes de Brantôme, Excideuil et Thiviers ou leur intercommunalité, il est prescrit une aire d'accueil de petite capacité (10 places de caravanes) permettant de juguler les flux dans le Nord du département et de limiter le recours aux territoires davantage sollicités dont l'agglomération de Périgueux et le Terrassonnais. Il est également demandé aux trois communautés de communes concernées de se doter d'un terrain familial n'excédant pas 6 places de caravanes en vue d'accompagner la démarche de sédentarisation de certaines familles enclines, pour des raisons financières, à acheter des terrains en zones agricoles, naturelles ou inondables et inconstructibles.

Relevé de décisions :

Monsieur le secrétaire général procède à un tour de table. Il en résulte la prise de décisions suivante :

- Brantôme : la communauté de communes ayant pris la compétence en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage, son président en concertation avec Madame le maire de Brantôme proposera une nouvelle revue de terrains déjà repérés ou susceptibles de l'être en y associant Madame le sous-préfet de Nontron.

Les services de l'Etat procéderont à l'expertise de la recevabilité de ces terrains au regard du zonage du plan local d'urbanisme et du plan de prévention des risques naturels. Une rencontre sur le terrain aura lieu au premier trimestre 2014.

- Excideuil : après le rappel de Monsieur le maire d'Excideuil sur les fortes contraintes qui pèsent sur sa commune (PPRI, périmètre de protection au titre des monuments historiques), il évoque le rapprochement opéré avec la communauté de communes.

Son président s'engage à proposer aux conseillers communautaires, dès la mise en place de la prochaine assemblée, la prise de compétence de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Un repérage du foncier à mobiliser pour la réalisation de l'aire d'accueil et d'un terrain familial devra se faire en suivant et d'ici à la fin 2014. Le principe retenu est que ces aménagements fassent l'objet d'une répartition cohérente à l'échelle de l'intercommunalité.

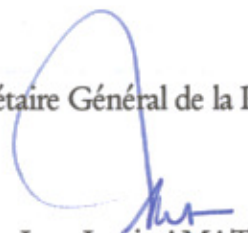
- Thiviers : le maire et président de la communauté de communes énonce la réticence des élus en ce qui concerne la réalisation de l'aire d'accueil. S'agissant du terrain familial, il précise qu'un terrain actuellement occupé par une famille pourrait faire l'objet d'un aménagement en terrain familial.

Afin de lever les obstacles à la création de cette aire, Madame le sous-préfet de Nontron propose une réunion avec Monsieur le maire début 2014. Suivant ses conclusions, les services de l'Etat et du Conseil Général pourront se mobiliser pour assurer au côté du maire le portage de cet équipement.

- La Communauté d'Agglomération Périgourdine s'engage de son côté à apporter son expertise technique sur le montage des projets et sur la mise en œuvre de l'accompagnement social à prévoir une fois l'équipement réalisé. Une visite des aires d'accueil de la CAP pourra être organisée.
- L'Etat, suite à l'interpellation des élus présents, étudiera les moyens de mise en œuvre de financements étant entendu que la subvention dédiée à ce type d'équipement est d'ores et déjà perdue pour chacune des trois communes concernées, ces dernières n'ayant pas rempli leur obligation de réalisation d'une aire d'accueil dans le cadre du schéma départemental précédant. Comme le précise la représentante de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, des aides seront mobilisées pour la gestion des aires d'accueil. Elles seront abondées par celles du Conseil Général.

La réunion est levée à 16h30.

Le Secrétaire Général de la Préfecture



Jean-Louis AMAT

Destinataires :

- Madame le maire de Brantôme,
- Monsieur le maire d'Excideuil,
- Monsieur le maire de Thiviers,
- Monsieur le président de la communauté de communes Dronne et Belle,
- Monsieur le président de la communauté de communes Causses et Rivières en Périgord,
- Monsieur le président de la communauté de communes du Pays Thibérien,
- Monsieur le président du Grand Périgueux.

Copies :

- Monsieur le président du Conseil Général,
- Monsieur le préfet,
- Madame le sous-préfet de Nontron,
- Monsieur le sous-préfet de Bergerac.

| NAME | ADDRESS | CITY | STATE | ZIP |
|-------------|--------------------|-------------|-------|-------|
| DEBORA | 1234 Main St | Springfield | MA | 01103 |
| Bert-Débat | 4567 Elm St | Springfield | MA | 01103 |
| CLEMENT | 8901 Oak St | Springfield | MA | 01103 |
| GERARD | 2345 Pine St | Springfield | MA | 01103 |
| WILLIAM | 6789 Birch St | Springfield | MA | 01103 |
| CHARLES | 1011 Cedar St | Springfield | MA | 01103 |
| ANTHONY | 1213 Maple St | Springfield | MA | 01103 |
| JOHN | 1415 Walnut St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 1617 Chestnut St | Springfield | MA | 01103 |
| ROBERT | 1819 Spruce St | Springfield | MA | 01103 |
| THOMAS | 2021 Fir St | Springfield | MA | 01103 |
| CHRISTOPHER | 2223 Hemlock St | Springfield | MA | 01103 |
| ANDREW | 2425 Juniper St | Springfield | MA | 01103 |
| KEVIN | 2627 Cypress St | Springfield | MA | 01103 |
| BRANDON | 2829 Redwood St | Springfield | MA | 01103 |
| JUSTIN | 3031 Sycamore St | Springfield | MA | 01103 |
| TYLER | 3233 Poplar St | Springfield | MA | 01103 |
| NATHAN | 3435 Willow St | Springfield | MA | 01103 |
| DANIEL | 3637 Cottonwood St | Springfield | MA | 01103 |
| SEAN | 3839 Dogwood St | Springfield | MA | 01103 |
| WALTER | 4041 Magnolia St | Springfield | MA | 01103 |
| FRANK | 4243 Hickory St | Springfield | MA | 01103 |
| RAYMOND | 4445 Basswood St | Springfield | MA | 01103 |
| ERIC | 4647 Elm St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 4849 Maple St | Springfield | MA | 01103 |
| ANDREW | 5051 Birch St | Springfield | MA | 01103 |
| CHRISTOPHER | 5253 Cedar St | Springfield | MA | 01103 |
| ANTHONY | 5455 Pine St | Springfield | MA | 01103 |
| JOHN | 5657 Oak St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 5859 Elm St | Springfield | MA | 01103 |
| ANDREW | 6061 Maple St | Springfield | MA | 01103 |
| CHRISTOPHER | 6263 Birch St | Springfield | MA | 01103 |
| ANTHONY | 6465 Cedar St | Springfield | MA | 01103 |
| JOHN | 6667 Pine St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 6869 Oak St | Springfield | MA | 01103 |
| ANDREW | 7071 Elm St | Springfield | MA | 01103 |
| CHRISTOPHER | 7273 Maple St | Springfield | MA | 01103 |
| ANTHONY | 7475 Birch St | Springfield | MA | 01103 |
| JOHN | 7677 Cedar St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 7879 Pine St | Springfield | MA | 01103 |
| ANDREW | 8081 Oak St | Springfield | MA | 01103 |
| CHRISTOPHER | 8283 Elm St | Springfield | MA | 01103 |
| ANTHONY | 8485 Maple St | Springfield | MA | 01103 |
| JOHN | 8687 Birch St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 8889 Cedar St | Springfield | MA | 01103 |
| ANDREW | 9091 Pine St | Springfield | MA | 01103 |
| CHRISTOPHER | 9293 Oak St | Springfield | MA | 01103 |
| ANTHONY | 9495 Elm St | Springfield | MA | 01103 |
| JOHN | 9697 Maple St | Springfield | MA | 01103 |
| DAVID | 9899 Birch St | Springfield | MA | 01103 |